

TRAIL DU SAPEUR 2019 - REGLEMENT

Art 1 : Le Trail du Sapeur est organisé par l'association LURE MACADAM

Art 2 : les épreuves : un trail de 20 kilomètres de la Brimbelle et un trail de 10 kilomètres.

- **Départ : 9 h 30 pour les deux courses, parking du Centre LECLERC de LURE (Zone industrielle des Cloyes).**
- **Arrivée : Gymnase Brosset (avenue du général Brosset)**

Art 3 : les participants : Les épreuves sont ouvertes aux licenciés et non licenciés hommes et femmes âgés de 16 ans révolus.

Art 4 : Inscriptions :

- Par courrier à COLSON Pierre 6 rue de Vouhenans 70200 MAGNY VERNOIS avant le 3 mai 2019.
- Sur le site internet www.luremacadam.fr
- Sur place le jour de la course (Parking du Centre Leclerc). Les inscriptions seront impérativement closes 30 mns avant le départ des courses.
- **Retrait des dossards au départ à partir de 7 h 30 le dimanche 5 mai (Parking du Centre Leclerc).**
- **Aucune inscription ne sera validée sans une copie de licence FFA (pas de licences d'autres disciplines) ou un certificat médical de moins d'un an précisant de manière explicite l'autorisation de la pratique de la course à pied en compétition (loi du 25 mars 1999)**
- **Tarifs : 12 euros pour 20 kms - 10 euros pour le 10 kms**
- **L'inscription comprend :** les ravitaillements, l'assistance médicale, douches et sanitaires
- **Sanitaires** à la disposition des coureurs au départ et à l'arrivée. **Douches** à l'arrivée (gymnase Brosset)

Art 5 : Auto-suffisance acceptée. Bâtons interdits. **L'accompagnement des coureurs par des vélos** ou tout autre moyen de locomotion **est strictement interdit** sur les deux courses sous peine de disqualification. Les concurrents doivent respecter le balisage et les consignes des commissaires de course. L'épreuve empruntant parfois des parcours ouverts à la circulation routière, les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route. L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident

Art 6 : Assistance médicale. Une équipe d'assistance médicale et de secours sera présente sur l'épreuve.

Art 7 : Les ravitaillements sont au nombre de 2 sur le 10 kms et de 3 sur le 20 kms

Art 8 : Assurances. Les organisateurs ont souscrit une assurance «responsabilité civile» auprès de GROUPAMA. Toutefois il incombe aux participants non licenciés (licence 2018/2019) de s'assurer personnellement pour les risques «responsabilité individuelle accident»,

Art 9 : Abandon. Tout abandon doit être signalé par le coureur à l'organisation

Art 10 : Droit à l'image. Par son inscription, tout coureur autorise l'organisateur ou ses partenaires à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

Art 11 : Classement et récompenses. Tout coureur se présentant à l'arrivée sans dossard ne sera pas classé. Un classement par catégorie sera effectué. Il sera remis une coupe au premier de chaque catégorie, des dotations en articles de sport ou de loisirs et bons d'achats. **Aucune dotation en argent ne sera remise aux participants. Pour la remise des prix, présence indispensable des concurrents.**

Art 12 : Respect de l'environnement. Chaque concurrent s'engage à n'abandonner aucun déchet sur le parcours.

Art 13 : Acceptation du règlement et disqualification. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier tout concurrent s'étant rendu coupable d'une attitude anti-sportive ou manquant à ce règlement. En acquittant son inscription, chaque concurrent confirme avoir pris connaissance du règlement, l'accepter sans réserve et décharge LURE MACADAM de toute responsabilité au delà de celles couvertes par la police d'assurance contractée à cet effet.

L'ES
AFFICHES
HAUTE-SAÔNE

Le Pré Serroux
☆☆☆
Restauration
Hébergement
70 CHAMPAGNEY Tél: 03 84 23 13 24